

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 21 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 15 mars 2019.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, ~~Camille COQUELET~~, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, ~~Christine NELAIN~~, ~~Bernadette SOPO~~, ~~Isabelle ZAWIEJA~~.

Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, ~~Marc BURY~~, Salvatore CASTIGLIONE, ~~Clotaire COLIN~~, ~~Jean-Paul COMYN~~, ~~Alain DEE~~, ~~Laurent DEGALLAIX~~, ~~Jean-François DELATTRE~~, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, ~~José DUBRULLE~~, Jean-Claude DULIEU, ~~Thierry GIADZ~~, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, ~~Jacques LOUVION~~, Jean-Claude MESSAGER, Jacky SMIGIELSKI, ~~Alexandre RASZKA~~, Gérard RAVEZ, ~~Eric RENAUD~~, ~~Aymeric ROBIN~~, ~~Jean-Paul RYCKELYNCK~~, ~~Bruno SALIGOT~~, ~~Daniel SAUVAGE~~, Eric STIEVENARD, Fabien THIEME, ~~Jean-Marie TONDEUR~~, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK donne pouvoir à Monsieur Bruno LEJEUNE

Liste des délégués excusés :

Madame Camille COQUELET
Madame Christine NELAIN
Madame Bernadette SOPO
Madame Isabelle ZAWIEJA
Monsieur Marc BURY
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Jean-Paul COMYN
Monsieur Alain DEE
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Jean-François DELATTRE
Monsieur José DUBRULLE
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Aymeric ROBIN
Monsieur Bruno SALIGOT
Monsieur Jean-Marie TONDEUR

Liste des délégués absents et non excusés :

Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Alexandre RASZKA
Monsieur Eric RENAUD
Monsieur Daniel SAUVAGE

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2019_03_01

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 107 al.4,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et L.5711-1 et suivants,

Vu la délibération du Bureau Exécutif en date du 4 juillet 2014, transmise en Sous-Préfecture de Valenciennes le 22 juillet 2014 et portant sur la classification du seuil démographique du Syndicat,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de présenter un rapport d'orientation budgétaire à l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Compte tenu de la strate démographique du SIMOUV, ledit rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Les documents d'information correspondants sont repris en annexe de la présente délibération et font l'objet d'une présentation en séance.

Il est donc proposé au Comité Syndical de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 et de ses annexes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 et de ses annexes, tels que joints à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 21 mars 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du SMOUV

Syndicat Intercommunal de
d'Organisation Urbaine des Communes
Zone Industrielle N°4
B.P.12 59 827 SAINT SAULVE
Tél : 03 27 45 21 21
Fax : 03 27 45 21 21
Courriel : contact@smouv.fr

Publiée le :

Affichée le : 25 MARS 2019

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois de l'État.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/03/2019